

La voie de l'eau

Remplacement des barrages manuels de l'Aisne et de la Meuse

Septembre 2014 / n°1

Édition Aisne



BAMEO
BARRAGES AISNE & MEUSE

■ Édito ■

Depuis le 24 octobre 2013, date de la signature du contrat de partenariat entre Voies navigables de France et BAMEO, les partenaires (concedant, concessionnaire, constructeur, exploitant) se sont mobilisés pour préparer dans les meilleures conditions la réalisation de ces travaux d'envergure que sont la **modernisation et l'automatisation de 29 barrages sur l'Aisne et la Meuse**.

Ce contrat de 312 millions d'euros d'investissement, l'un des plus importants localement, constitue pour les cours d'eau de l'Aisne et de la Meuse un enjeu majeur en termes de navigabilité, de sécurité et de biodiversité.

Les enquêtes publiques qui se dérouleront du 6 octobre au 6 novembre 2014 sur le bassin de la Meuse et du 14 octobre au 15 novembre 2014 sur le bassin de l'Aisne, constituent la première étape de ce projet avant le démarrage des travaux.

La lettre d'information «La voie de l'eau», vous informera régulièrement à chaque étape importante du projet de l'avancement des travaux qui s'étaleront sur 6 années de 2015 à 2020. Vous pouvez également retrouver toute l'actualité de BAMEO sur le site internet www.bameo.fr

Bonne lecture

Cédric MOSCATELLI
Président de BAMEO

Pourquoi moderniser les barrages ?



Photomontage du barrage de Vic-sur-Aisne

Les barrages à aiguilles présents sur l'Aisne ont été construits au 19^{ème} siècle suite à l'invention d'Antoine POIREE, né à Soissons. Révolutionnaires lors de leur installation, ils ont permis à l'époque de développer la navigation sur la rivière, notamment lors des périodes d'étiage, en saison estivale, lorsque le niveau de l'eau est au plus bas. Cependant, ce système de rideaux d'aiguilles mis verticalement côte à côte barrant ainsi le lit de la rivière nécessite un travail long, fastidieux et dangereux lors des manœuvres. A titre d'exemple, il faut compter environ 36 heures de travail de

plusieurs personnes pour couler un barrage en période de crue.

L'automatisation des barrages va permettre de sécuriser le travail des barragistes tout en régulant de façon optimale la ligne d'eau pour l'ensemble de ses usages, tels que la navigation, l'industrie, les réserves d'eau potable ou encore la pisciculture.

Enfin, la modernisation des barrages s'accompagne d'un **rétablissement de la continuité écologique de la rivière grâce à la construction de passes à poissons** sur chacun des nouveaux ouvrages.

Fabrication locale - pour les panneaux de l'enquête publique

Dans le cadre de l'enquête publique, des panneaux d'information sur support en bois présentant l'avis d'enquête publique seront posés à proximité des barrages afin d'informer la population, et notamment les riverains du projet, de la tenue de l'enquête publique unique.

Sur le projet Aisne, c'est l'atelier de menuiserie du Centre d'Aide par le Travail « L'Arche Oise » qui les a réalisés. Au total, près de 20



panneaux en bois seront conçus et posés par cette association de réinsertion des personnes en situation de handicaps localisée à Trosly-Breuil dans l'Oise.



Une enquête publique pour informer et dialoguer

L'enquête publique pour le projet de construction des barrages automatisés sur l'Aisne se tiendra du 14 octobre au 15 novembre 2014 inclus.

L'enquête publique est une procédure obligatoire pour les grands projets d'aménagement du territoire. Elle a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement.

Un dossier d'enquête publique unique a donc été déposé auprès des services de l'Etat pour le projet de « **construction de barrages automatisés et équipements associés, leur entretien et maintenance et la déconstruction des barrages manuels existants de l'Aisne** ».

Ce projet comprend la conception, le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le gros entretien renouvellement de 6 barrages automatisés sur la rivière Aisne, ainsi que la construction des locaux techniques et franchissements piscicoles.

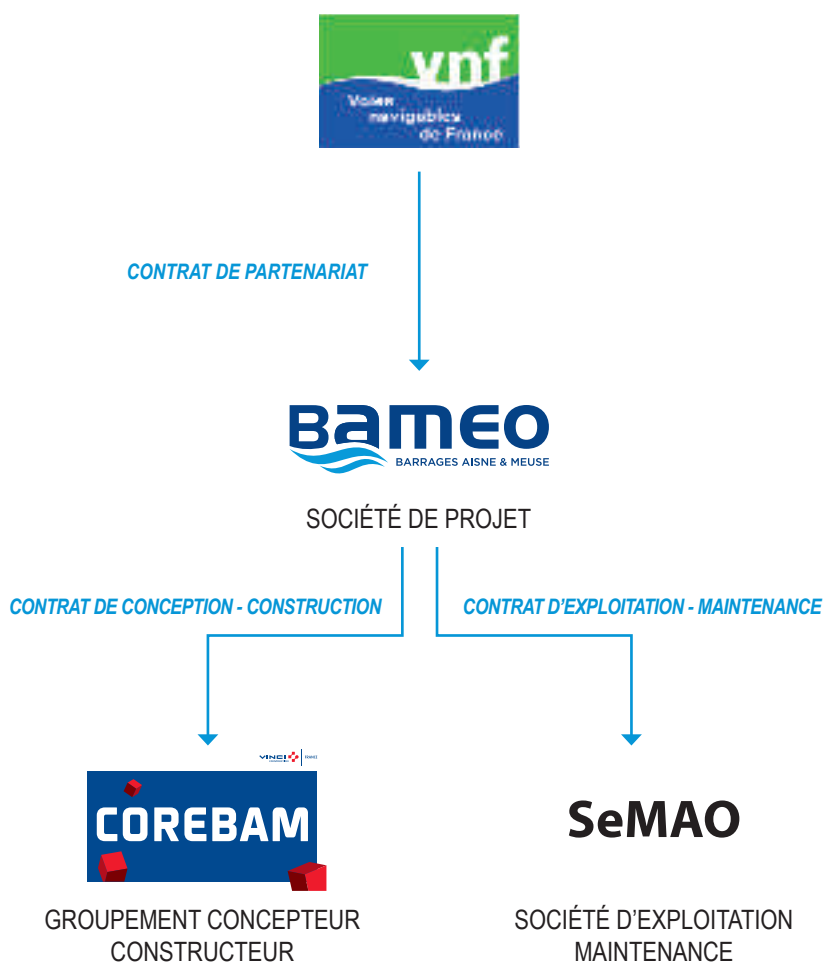
Le dossier d'enquête publique intègre la déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux, la demande d'autorisation Loi sur l'eau, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et enfin l'enquête parcellaire permettant d'identifier les parcelles concernées par le projet.

L'intégralité de l'enquête publique est consultable sur le site internet de la DREAL Champagne-Ardenne. Les observations et remarques seront recueillies à partir du 14 octobre 2014 durant un mois par la commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif d'Amiens.

Cette dernière, présidée par Monsieur Michel DARD, est composée de trois commissaires enquêteurs titulaires et de un commissaire enquêteur suppléant.

Les observations et propositions recueillies au cours de cette enquête seront prises en considération par la commission d'enquête qui les intégrera dans son rapport.

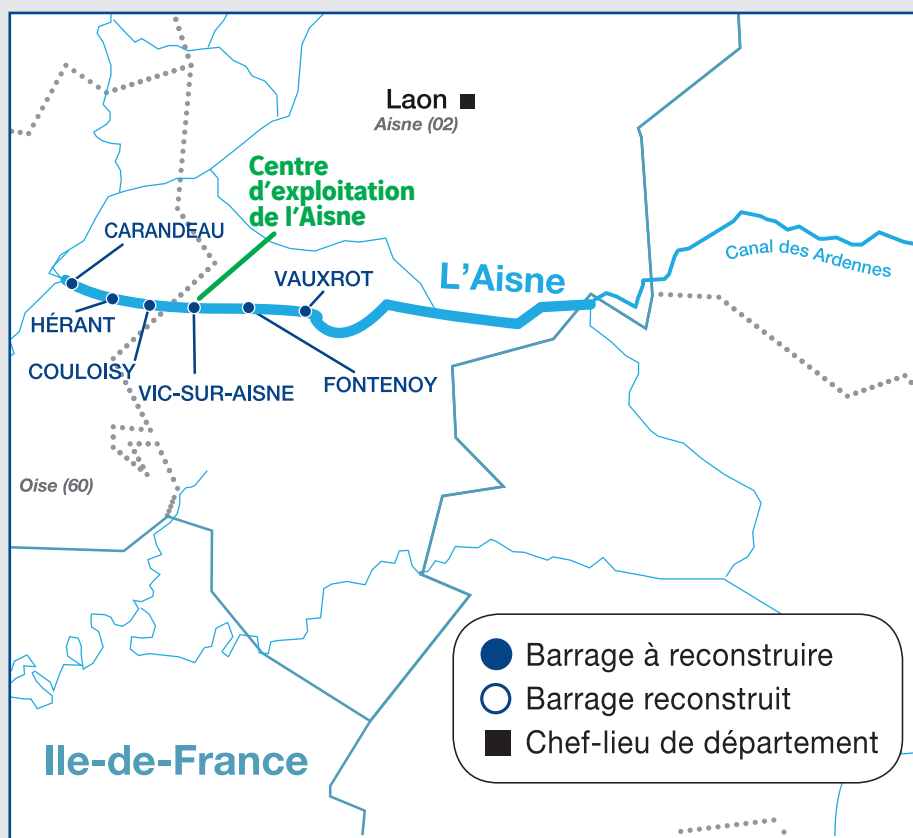
Les acteurs du projet



A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête remettra un rapport aux Préfets des deux départements concernés, l'Aisne et l'Oise. Enfin, un dossier concernant les espèces protégées et leurs habitats a été déposé et sera également présenté pour avis au Conseil National de la Protection de la Nature avant la fin de l'année 2014.

Dès lors que les autorisations auront été obtenues, **les travaux en eaux débuteront en avril 2015.**

Le périmètre du projet Aisne



Barrage du Héran

Chiffres clés

- 6 barrages reconstruits
- 30 années de partenariat entre VNF et BAMEO
- 4 années de travaux sur le bassin versant de l'Aisne

Les étapes de la phase travaux

Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
2015 - 2017	2016 - 2018	2017 - 2019
Carandéau	Couloisy	Vauxrot
Héran	Vic-sur-Aisne	
	Fontenoy	

A retenir ...

- Octobre - Novembre 2014 : enquête publique
- Avril 2015 : début des travaux
- Mars 2017 : première mise en service des nouveaux ouvrages

3 questions posées à ...



Didier SACHY,

Directeur de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement - Voies navigables de France

1 VNF et BAMEO ont signé en octobre dernier un contrat de partenariat pour la modernisation des barrages manuels de l'Aisne et de la Meuse. Quelles sont pour VNF les opportunités d'un tel choix économique ?

Le recours au contrat de partenariat a pour but d'accélérer la reconstruction des barrages manuels. Le Partenariat Public Privé barrage Aisne et Meuse permettra d'en reconstruire 29 sur les 115 qui existent encore. La massification de la commande d'un nombre important d'ouvrages de même nature sur un périmètre géographique cohérent constitué de deux bassins permet la standardisation de la conception et de la réalisation et donc la réduction des délais de construction et la simplification de l'exploitation et de la maintenance.

Le projet ainsi globalisé permet aussi plus aisément de développer le potentiel hydroélectrique.

2 La technique utilisée dite de « bouchure gonflable à l'eau » est inédite sur autant d'ouvrages sur un même cours d'eau en France. Quelles sont les attentes de VNF par rapport à cette innovation ?

Bien que pas encore utilisée en France, cette technique est bien éprouvée, par exemple en Allemagne. Elle répond bien aux caractéristiques des voies, aux débits, aux hauteurs de chute, et donc aux niveaux de performances attendues pour la tenue de la ligne d'eau, avec un bon niveau de fiabilité pour les usagers, les exploitants et les riverains. VNF a d'ailleurs publié en avril 2012 un guide sur les techniques de barrages gonflables qui confirme son intérêt pour une telle technique pour répondre aux objectifs de gestion de la voie d'eau.

Cette solution présente un niveau de standardisation élevé qui facilitera l'exploitation, la maintenance et, notamment, la gestion des pièces de rechange.

C'est aussi une solution bien adaptée aux sites car l'absence de superstructure conserve aux barrages une image très horizontale proche de la ligne d'eau, qui respecte le paysage en évitant de couper les vues longitudinales des vallées.

3 Le contrat de partenariat entre VNF et BAMEO est prévu pour une durée de 30 ans. Comment envisagez-vous le rôle de VNF, tout d'abord durant la phase de construction et ensuite durant la phase d'exploitation ?

Ce contrat qui représente la plus importante opération actuellement contractualisée par VNF nécessite un pilotage attentif. VNF doit jouer son rôle de personne publique responsable du niveau de service que les ouvrages doivent garantir, mais sans être dans le rôle plus habituel de maître d'ouvrage qui est ici celui de BAMEO.

Le partage des risques est bien cerné dans le contrat pour que chacun des acteurs soit le plus à même de prendre ses responsabilités. Ainsi le dispositif de suivi du contrat intègre le suivi contractuel mais également un suivi technique de la construction au moyen d'une entité de surveillance mise en place au sein de l'établissement.

Pendant la construction, nous veillerons à ce que les ouvrages puissent offrir les performances attendues et dans les délais prévus. Les choix techniques sont de la responsabilité du constructeur qui devra évidemment respecter tant le programme que le contrat.

Nous n'oublions pas non plus que nous serons propriétaire et gestionnaire de ces ouvrages dans 30 ans.

VNF doit aussi, au début du contrat, assurer certaines tâches, comme par exemple la mise à disposition des terrains, qui influent directement sur sa bonne exécution, ce qui est déjà explicitement organisé en coordination avec BAMEO.

Pendant l'exploitation, nous vérifierons le respect des performances, de tenue de la ligne d'eau bien sûr, mais aussi du fonctionnement des équipements comme les passes à poissons.

Enfin, une coordination continue sera toujours nécessaire puisque VNF reste gestionnaire des autres ouvrages de l'Aisne et de la Meuse, comme les écluses et les biefs, et reste aussi garant des services rendus par la voie d'eau, pour la navigation et pour les autres usages de l'eau (alimentation en eau potable, eau industrielle, ...) pour lesquels nous devons évidemment assurer une étroite liaison avec BAMEO.



Barrage Vauxrot - Communes de Cuffies et Soissons



Photomontage barrage Vauxrot équipé de bouchures gonflables à l'eau

Retrouvez
toute l'actualité :
www.bameo.fr

Pour recevoir cette lettre
en pdf, veuillez adresser
votre demande à
contact@bameo.fr